

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
(EXTRAIT)
n° 2023-20

**Annule et remplace la n°2023-15
de la commune de FERICY**

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	10

DATE DE LA CONVOCATION
05/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
05/06/2023

Séance du Vendredi 09 juin 2023, à la mairie de Féricy

L’an deux mil vingt-deux, le neuf juin à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine.

Absent excusé :

DESHAMS-FONTAINE Corentin

Absente :

MENET Sophie

DJORDJEVIC Cécile est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230609-D2023_20-DE



OBJET : Vote des Taux d'imposition 2023

M. le maire informe que le service de fiscalité locale nous a alerté sur le respect des règles des liens entre les différentes taxes et nous a demandé de reprendre la délibération sur le vote des taux en prenant en compte cette obligation.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent donc les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur le bâti : 41.89%
- Taxe Foncière sur le non bâti : 54.34%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.25%
- Cotisation foncière des entreprises : non concerné

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 15 juin 2023

Publié le 15 juin 2023

La secrétaire de séance
DJORDJEVIC Cécile

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 12 juin 2023
Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

